

Cote du document: EB 2018/124/R.16
Point de l'ordre du jour: 7 b) i)
Date: 1^{er} août 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la première réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant
Directrice de la Division des services
de gestion financière
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Lisandro Martin
Directeur par intérim de la Division
des politiques et des résultats opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef de l'Unité des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration – Cent vingt-quatrième session
Rome, 11-13 septembre 2018

Pour: Information

Procès-verbal de la première réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition

1. La première réunion du groupe de travail sur le cadre de transition s'est tenue le 4 mai 2018; le présent document offre une synthèse de la teneur de cette réunion.
2. Le procès-verbal, tel qu'il a été approuvé par les membres du groupe de travail à leur deuxième réunion, sera présenté au Conseil d'administration à sa prochaine session et servira de base au rapport verbal du président.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. Les membres du groupe de travail participant à la réunion sont l'Allemagne, l'Argentine, le Cameroun, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Koweït et le Royaume-Uni. Les représentants au Conseil d'administration de l'Angola, du Canada, de la Chine, des États-Unis (via téléconférence), du Mexique et de la République bolivarienne du Venezuela sont également présents en qualité d'observateurs. Le FIDA est représenté par le Vice-Président adjoint, Département des opérations financières; la Directrice de la Division des services de gestion financière; le Directeur par intérim de la Division des politiques et des résultats opérationnels; le Responsable du Bureau du Secrétaire; et un juriste principal.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du président du Groupe de travail sur le cadre de transition

4. Le représentant de l'Argentine est élu président du groupe de travail pour la période restant jusqu'à la fin du mandat du groupe, en avril 2021. À l'issue d'une réunion des pays de la Liste C, le Cameroun et l'Inde ont retiré leur candidature pour qu'il se dégage un consensus sur la candidature de l'Argentine. Tout en retirant sa candidature, le représentant du Cameroun fait remarquer qu'aucun pays de la Sous-Liste C1 n'a récemment présidé un comité ou un groupe de travail. Il souligne qu'il est nécessaire d'assurer une répartition équitable des possibilités de présider les organes subsidiaires du Conseil d'administration.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

5. Les sept points ci-après sont inscrits à l'ordre du jour provisoire (document TF WG 2018/1/W.P.1): i) ouverture de la réunion; ii) élection du président du Groupe de travail sur le cadre de transition; iii) adoption de l'ordre du jour; iv) programme de travail provisoire du Groupe de travail sur le cadre de transition pour 2018; v) présentation du concept et de certains éléments du cadre de transition; vi) procédure pour la rédaction, l'approbation et la communication des comptes rendus des réunions du Groupe de travail sur le cadre de transition; et vii) questions diverses.
6. Un membre propose que le point v) soit examiné avant le point iv) afin que le programme de travail soit élaboré sur la base des débats relatifs au concept et à certains éléments du cadre de transition. Les membres adoptent l'ordre du jour provisoire, en intervertissant les points iv) et v). L'ordre du jour définitif sera publié sous la cote TFWG 2018/1/W.P.1/Rev.1.

Point 5 de l'ordre du jour: Présentation du concept et de certains éléments du cadre de transition

7. La direction du FIDA présente des informations sur les sujets suivants:
 - i) les principes sous-tendant l'approche conceptuelle du cadre de transition (écrans 1 à 3 de la présentation Powerpoint "Building the Elements of a Transition Framework");
 - ii) le concept d'analyse multidimensionnelle des pays, notamment les variables inscrites dans le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) pour les pays en transition (écrans 6 à 9 de la présentation Powerpoint "Building the Elements of a Transition Framework");

- iii) les points essentiels de l'étude sur le cofinancement, y compris l'amélioration de la mesure des contributions du secteur privé et en nature (document TFWG 2018/1/W.P.4); et
 - iv) le concept d'opération de prêt régionale (document TFWG 2018/1/W.P.5).
8. La direction rappelle les trois principes directeurs de l'approche proposée: prévisibilité, durabilité et transparence. De plus, la direction annonce qu'un premier projet de document sur le cadre de transition sera soumis à la troisième réunion du groupe de travail, prévue le 26 juillet.
 9. L'un des membres fait remarquer que l'idée consistant à offrir plus de souplesse pour élaborer des approches spécifiques aux pays est en contradiction directe avec le principe de prévisibilité. La direction précise que les exceptions au cadre de transition seront, dans tous les cas, soumises à l'approbation du Conseil d'administration, l'intention étant que ces cas soient maintenus à un minimum et que les exceptions soient clairement justifiées.
 10. La direction indique que des travaux préliminaires sur l'harmonisation des conditions de prêt ont déjà commencé, et que le Comité d'audit est tenu régulièrement informé dans la perspective des futures activités que le Groupe de travail sur le cadre de transition consacra à la tarification des prêts spécifique au FIDA.
 11. Ce travail préliminaire, qui sera présenté aux organes directeurs en 2018, aura pour objectifs: de répondre à la demande des emprunteurs; d'améliorer la concordance avec d'autres institutions financières internationales (IFI); d'assurer la modernisation; et de rendre les modalités de prêt du FIDA plus comparables.
 12. Eu égard au concept d'analyse multidimensionnelle des pays, la direction souligne que le revenu national brut n'est pas le seul facteur déterminant le soutien fourni par le FIDA. Une analyse multidimensionnelle groupant les pays en différentes catégories aiderait le FIDA à définir sa stratégie pour ces pays, étant entendu qu'il peut exister d'importantes variations au sein des catégories. La direction collaborera étroitement avec les partenaires du FIDA pour atténuer le risque de retour en arrière des pays vers une catégorie "inférieure".
 13. Au sujet du cofinancement, la direction met en lumière les conclusions de l'étude sur le cofinancement, figurant dans le document TFWG 2018/1/W.P.4:
 - i) il existe des variations considérables au sein des régions;
 - ii) le cofinancement national répond à des caractéristiques spécifiques aux pays, au-delà du niveau de revenu (par exemple, corrélation positive avec la note de performance du secteur rural et négative avec l'indice de vulnérabilité spécifique au FIDA; corrélation positive avec la taille des projets, même dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, pour lesquels on peut s'attendre à un engagement national plus marqué); et
 - iii) corrélation positive entre le cofinancement international et la performance des projets.
 14. La direction fait observer qu'en accroissant la taille globale des projets grâce au cofinancement international, le FIDA peut inciter les gouvernements à renforcer le cofinancement national également.
 15. La direction déclare que le FIDA va améliorer la manière dont il mesure le cofinancement, en particulier les contributions en nature. Une note technique a été rédigée sur ce sujet et sera distribuée à la réunion suivante, à la demande des membres.
 16. Par ailleurs, la direction fait remarquer que les données sur le cofinancement du secteur privé dans les opérations du FIDA sont actuellement limitées. Les données disponibles laissent à penser que le cofinancement du secteur privé représente entre 5 et 10% du coût des projets. Il est toutefois difficile d'en appréhender

totallement le montant, car il se concrétise souvent durant la mise en œuvre et peut aboutir à un pourcentage plus élevé.

17. La direction informe les membres qu'un groupe de travail d'une banque multilatérale de développement élabore actuellement des définitions communes pour mesurer la mobilisation et le rôle de catalyseur des contributions du secteur privé, lequel reste la dimension la plus difficile à mesurer.
18. À la demande d'un membre, la direction fournira des informations supplémentaires sur la collaboration du FIDA avec le secteur privé.
19. Un membre souligne l'importance du fait que le gouvernement joue, d'après les observations de la direction, un rôle prépondérant dans la détermination du niveau de cofinancement. L'approche du FIDA doit viser la conformité avec les priorités et politiques nationales de façon à mobiliser le soutien des gouvernements. Le même principe devrait s'appliquer au cofinancement international, qui devrait s'aligner sur les procédures des bailleurs de fonds. Ce souci d'harmonisation doit s'appliquer à la langue et la terminologie utilisées dans les documents de projet, de manière à favoriser la compréhension mutuelle. En outre, le FIDA devrait étudier comment il pourrait obtenir des gains d'efficacité en groupant les cofinancements. De plus, certains membres suggèrent que cette stratégie se concentre sur des éléments spécifiques du mandat du FIDA.
20. Les membres demandent que les futures réunions offrent au groupe de travail la possibilité de contribuer à l'élaboration de la stratégie de cofinancement.
21. Abordant la question des prêts régionaux, la direction présente le concept d'opération de prêt régionale (document TFWG 2018/1/W.P.5), l'un des nouveaux outils proposés dans le cadre de cette approche.
22. La direction propose que, pour FIDA11, le financement des opérations régionales provienne des allocations octroyées aux pays au titre du SAFF, y compris les dons régionaux destinés au pilotage des stratégies régionales.
23. Pour FIDA12 et les reconstitutions suivantes, l'approche pourrait inclure: un guichet spécial offrant des financements supplémentaires pour les opérations régionales; et des programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) multi-pays.
24. Alors que l'introduction d'opérations de prêt régionales est bien accueillie, les membres mettent la direction du FIDA en garde contre les difficultés de mise en œuvre qui pourraient résulter de différences de priorités et de législation entre les pays, ainsi que de sujets sensibles comme la gestion de l'eau. Deux membres ont souligné qu'il est nécessaire, dans le document conceptuel, de mieux prendre en compte le fait que le mandat fondamental du FIDA et sa valeur ajoutée orienteront les opérations de prêt régionales, et que l'éventail des secteurs admis à en bénéficier ne sera pas aussi large que dans les cas d'autres IFI.
25. Les membres demandent à la direction d'explicitier les questions juridiques relatives aux prêts régionaux et à d'autres aspects du cadre de transition. Un membre demande à la direction de fournir des précisions supplémentaires sur les attentes en termes de gains d'efficacité pouvant découler des opérations de prêt régionales, et sur le stade auquel ces gains pourraient se concrétiser, compte tenu des efforts initiaux à consentir pour faciliter ces opérations.
26. Des précisions sont demandées par certains membres sur la manière dont les pays peuvent utiliser leur allocation au titre du SAFF pour bénéficier d'opérations régionales. La direction explique qu'une manière de piloter l'instrument consisterait, pour le FIDA, à se lancer dans le cofinancement de projets entrepris par d'autres IFI. Comme aucun mécanisme n'a encore été élaboré en interne, la direction collaborera avec les membres du groupe de travail pour mettre des idées sur la table en vue de mieux répondre aux demandes des emprunteurs.

27. Un solide consensus se dégage, parmi les membres, pour dire qu'une bonne manière de s'engager dans le domaine des prêts régionaux serait de réaliser des programmes pilotes.
28. La direction réitère l'importance des COSOP en tant que dépositaires de la stratégie d'appui à la transition des pays.
29. Un nouvel élément important à inclure dans la révision à venir des procédures du COSOP est l'introduction d'une analyse du scénario du pays, qui permettra de recalibrer la stratégie du FIDA en matière de concertation avec le pays pendant la durée de vie du COSOP, si nécessaire.
30. Enfin, les membres saluent l'exhaustivité de l'exposé, la mise en lumière des enjeux et la préparation soignée de cette réunion.

Point 4 de l'ordre du jour: Programme de travail provisoire du Groupe de travail sur le cadre de transition pour 2018

31. Le groupe de travail examine le programme de travail provisoire présenté dans le document TFWG 2018/1/W.P.3. Les membres demandent que les sujets soient abordés l'un après l'autre, que des éléments des procédures révisées du COSOP soient examinés à la prochaine réunion, et que parmi les autres points à traiter à la prochaine réunion figurent:
 - i) des débats supplémentaires sur le cofinancement et sur les opérations de prêt régionales; la Note technique sur le mécanisme d'introduction progressive des nouvelles conditions et de suppression progressive des anciennes (TFWG 2018/1/W.P.6), qui avait été soumise au groupe de travail avant la première réunion mais qui n'a pas été examinée; et
 - ii) s'il reste suffisamment de temps, des informations sur les opérations hors prêts, comme l'assistance technique remboursable, pour lancer la discussion.
32. Une réunion officielle supplémentaire, prévue le 18 septembre, est ajoutée au programme de travail, portant à cinq le nombre total de réunions formelles.
33. Un membre fait remarquer que le Groupe de travail sur le SAFF et celui sur le cadre de transition ont des sujets d'examen communs, et suggère de tenir une réunion commune. La direction accepte de revoir le calendrier des réunions des organismes ayant leur siège à Rome afin de déterminer si une réunion conjointe serait possible.

Point 6 de l'ordre du jour: Procédure pour la rédaction, l'approbation et la communication des comptes rendus des réunions du Groupe de travail sur le cadre de transition

34. Le groupe de travail approuve la procédure pour la rédaction, l'approbation et la communication des comptes rendus de ses réunions, telle qu'elle figure dans le document TFWG 2018/1/W.P.7.
35. En réponse à la question d'un membre, la direction précise que cette procédure ne s'applique qu'aux comptes rendus du groupe de travail et non au document final sur le cadre de transition.
36. Elle explique également le processus de préparation de ce dernier. Un projet de document sera ensuite mis à la disposition des membres, afin qu'ils puissent formuler des observations lors de la troisième réunion du groupe de travail, en juillet; les versions ultérieures, intégrant ces observations, seront communiquées aux membres avant l'établissement de la version finale, soumise à leur approbation en octobre 2018.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

37. Aucune autre question n'est abordée.